

SUNNY HOUSE IMMOBILIER

Barème des tarifs

HONORAIRES DE VENTE SUR IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION

Jusqu'à 100 000€	10 % TTC du prix de vente.
De 100 001€ à 900 000€	6 % TTC du prix de vente.
A partir de 900 001€ et +	5 % TTC du prix de vente.

Honoraires à la charge du VENDEUR, sauf stipulation contraire prévue dans le mandat

HONORAIRES DE VENTE DE MURS DE BOUTIQUES, MURS DE LOCAUX PROFESSIONNELS, MURS DE BUREAUX

Honoraires de 10% TTC du prix de vente

Honoraires à la charge du VENDEUR, sauf stipulation contraire prévue dans le mandat

BUREAUX ET COMMERCES

- 12% de la première période triennale du montant des loyers avec forfait minimum de 3 500€ à la charge du locataire.
- 12% du loyer mensuel charges comprises à la charge du bailleur.

TARIFS DES HONORAIRES DE LOCATION

HONORAIRES DE NÉGOCIATION ET DE LOCATION

Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

	PROPRIÉTAIRE(S)	LOCATAIRE(S)
Honoraires de location Comportant : *Visite des lieux *Constitution du dossier *Rédaction des baux	10€/m ²	10€/m ²
Honoraires relatifs à la rédaction de l'état des lieux	3€/m ²	3€/m ²
TOTAL TTC	13€/m² TTC	13€ /m² TTC

HONORAIRES DE NÉGOCIATION ET DE LOCATION

Pour les baux soumis aux dispositions du Code Civil

	PROPRIÉTAIRE(S)	LOCATAIRE(S)
Honoraires relatifs à la visite des lieux, la constitution du dossier et la rédaction des baux Honoraires relatifs à la rédaction de l'état des lieux	1 mois de loyer charges comprises	1 mois de loyer charges comprises
TOTAL TTC	1 mois de loyer charges comprises	1 mois de loyer charges comprises